

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-3-chem | Le droit. Item](#)[\[La genèse de la société civile - suite\]](#)

[La genèse de la société civile - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0078

SourceBoite_038-3-chem | Le droit.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Rousseau, Jean-Jacques](#)

Références bibliographiques

- [Diderot, Encyclopédie](#)
- [Rousseau, Du contrat social](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb12026984n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : , (? -- ?)

TITRE Du contrat social

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1762

EDITEUR pas d'éditeur...

"Le vrai nom de justice ne est que la sauvegarde
de la justice." (cf. art économique pol. de L'Encyclopédie)

78

Le droit

Il est l'effet : la reconnaissance de la supériorité
des lois civiles. La religion est la garantie de l'autorité
l'état ne comprend pas à partir de lui-même, mais
à partir de l'état civil. de contrat entre le chef et
le peuple, est le contrat secondaire par rapport au contrat
entre le maître et le peuple.

entrepreneur R. critique

- la théorie du pouvoir pol. est le résultat de la conquête
- la théorie de l'état est unanimité du peuple (le peuple
n'a aucun intérêt à fonder l'état, mais qui s'en tient
à l'ordre)
- la théorie des souverains est l'absence de la puissance
du peuple : il faut que le peuple ait contribué à la législa-
tion. La souveraineté ne fonde pas l'ordre, mais
s'oppose à l'état de force.
- la th. de l'état fonde sur l'autorité paternelle.
on ne peut pas le peuple qui fonde l'autorité civile;
au contraire le pouvoir paternel se fonde sur la
loi civile. "l'individu ne peut recourir à la force
que lorsque les autres refusent de le faire"
l'état n'est pas une nécessité naturelle, qui génère

BnF
MSS

mais il n'y a pas / pas irrémédiable : l'État modifie
de la soc civile, et le garant du rapport d'inégalité.

Preuve a contrario : la fin de l'État ; le voir
est le 1^{er} état de la soc tel que les lois ne sont pas
observées naturellement.

Le des relations internationales.

Lorsque la soc se constitue, il règne la violence ;
c'est la diff^{er} la 1^{re} règle l'état de nature ; d'où
la guerre, elle n'est pas que entre les individus. La
loi de nature change entre les individus répartis.

Entre la soc, il y a des courants de la qui permettent
le commerce. se doit de gens n'est que chimère

"c'est le rapport des chos, et non des h. qui est la
la guerre ; l'état de guerre ne peut naître de relations
renouvelles, mais de relations réelles." (Contr. 106)

La soc civile est 1 soc. plus besoin humains

- La guerre naît de la simple comparaison : pr
arriver à l'acq^u de soi, l'état est obligé de se comparer
aux autres. C'est la explication d'ordre
c'est la peur de la guerre qui provoque la guerre ; la
guerre est préventive

- Les peus font la guerre pr accroître leur domination
à l'ext^{er}, et aussi à l'int^{er} : augmenter l'autorité
en chef pr l'accroiss^{em} du troupe. "Les peus conquièrent
font au h^{aut} la guerre à leurs vus qu'à leurs ennemis."